



MAIRIE DE HOUX

(Eure et Loir)

Compte-rendu du conseil municipal du 26/09/2025

L'an 2025 et le 26 Septembre à 09 heures 40 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : BERNARD Evelyne, TORCHON Elodie, MM : LAPEYRONIE Bernard, ROUFFORT Patrick
Absents ayant donné procuration : Mme TALON Anna-Maria à M. BRIAR Victor Franck, M. MARTAUD Philippe à Mme TORCHON Elodie
Absents : MM : CHIBOIS Hervé, ROGER Philippe

Invitée : Mme LOPES Thérèse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- En exercice : 5

Date de la convocation : 22/09/2025

Date d'affichage : 22/09/2025

Secrétaire de séance : Mme TORCHON Elodie

DEMANDE DE RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Tarification de la location de la rôtissoire : demande de rajout accepté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 JUILLET 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

TARIFICATION DE LA BUVETTE ET DE LA RESTAURATION LORS DE LA FETE DE LA SAINT LEGER réf : 2025_042

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer des tarifs pour la buvette et la restauration lors de la Fête de la Saint-Léger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

Café / thé	1.00 €
Eau 50 cl	0.50 €
Canette Coca-cola, Orangina, Ice Tea, Oasis	1.50 €
Bière	2.00 €
Vin rosé	1.50 €

Consigne verre	0.50 €
Paquet de chips	0.50 €
Sachet de bonbons	1.00 €
Barquette de frites	2.50 €
Barquette de frites 1 saucisse/ 1 merguez	4.50 €
Sandwich 2 saucisses / merguez	4.00 €
Gâteau (1a part)	1.00 €
Planche apéritif	8.00 €

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFICATION DE L'EMPLACEMENT DU VIDE-GRENIERS réf : 2025_043

Monsieur le Maire explique la nécessité de fixer un tarif pour les emplacements du vide-greniers

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de voter un tarif de 7 € par emplacement de 2ml
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA ROTISSOIRE réf : 2025_044

Monsieur le Maire propose de mettre en location la rôtissoire de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la mise en location de la rôtissoire et fixe les tarifs suivants :

Location : 100 €

Caution : 400 €

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

RETROCESSION A CHARTRES HABITAT DU 2 RUE DE L'AQUEDUC : AUTORISATION AU MAIRE

Mr Le Maire propose au conseil de prendre une décision de principe afin de rétrocéder à C'Chartres Habitat le bâtiment locatif du 2 rue de l'Aqueduc.

De ce fait nous n'aurions plus la charge d'entretien de ce bâtiment qui imposera des travaux supplémentaires dans les années à venir suite aux nouvelles normes en vigueur.

Cela nous permettrait également de baisser fortement notre ratio d'endettement en cas de projet futur.

Les loyers resteraient modérés et la commune aura un regard, si elle le souhaite, sur les futurs locataires.

Le fond de commerce rénové, et actuellement occupé par un salon de coiffure, sera maintenu, ce qui était notre but ultime.

En tout état de cause la commune n'a pas vocation à gérer un parc locatif.

A la majorité (Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 1 (Evelyne BERNARD))

REFLEXION SUR LES EXCES DE VITESSE

Mr Le Maire souhaite une nouvelle fois interroger le conseil sur les excès de vitesse récurrents sur la commune. Il souhaite qu'une nouvelle réflexion soit lancée sur le sujet.

La traversée de la commune par des poids lourds, malgré les déviations mises en place, est également une préoccupation.

Mme TORCHON propose d'organiser des permanences aux intersections concernées afin de sensibiliser les chauffeurs à l'utilisation de GPS professionnels.

DEMANDE D'EXPLOITATION DE TERRAINS AGRICOLES COMMUNAUX PAR UN AGRICULTEUR

Mr Le Maire informe le conseil qu'un exploitant de la commune a déposé une demande de location de terres agricoles communales. Celle-ci étaient jusqu'alors exploitées par Mr BINOIS.

A l'unanimité (Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Travaux rue de la mairie

Des travaux ont eu lieu au niveau de l'intersection de la rue de la mairie et de la rue des carreaux. Les bas-côtés du haut de la rue ont également été rebouchés.

Véhicule des agents communaux

Des réparations sur le camion ont dû être effectuées pour un montant de 3400€

St Barbe des pompiers de Yermenonville

Le conseil est invité à la cérémonie ainsi qu'au vin d'honneur de la St Barbe qui aura lieu le 22 novembre à partir de 17h30 à la salle socioculturelle. Une réponse est indispensable.

Festivités

Repas des anciens le 6 décembre

Balade du Père-Noël le 13 décembre

Vœux du Maire le 17 janvier

Entretien du lavoir

Le conseil donne l'autorisation au CPCF, s'il le souhaite, d'entretenir et d'embellir conjointement le lavoir.

Celui-ci est à l'origine de la rénovation de ce bâti.

Acquisition

Mr Le Mairie rappelle que la commune est propriétaire de deux bâtiments en cœur de village (1 rue du château d'eau et 12 rue de la mairie). Ces acquisitions s'inscrivent dans un projet d'aménagement du centre bourg et de construction d'une garderie.

Séance levée à 11h05

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jouhen'.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a circular flourish.